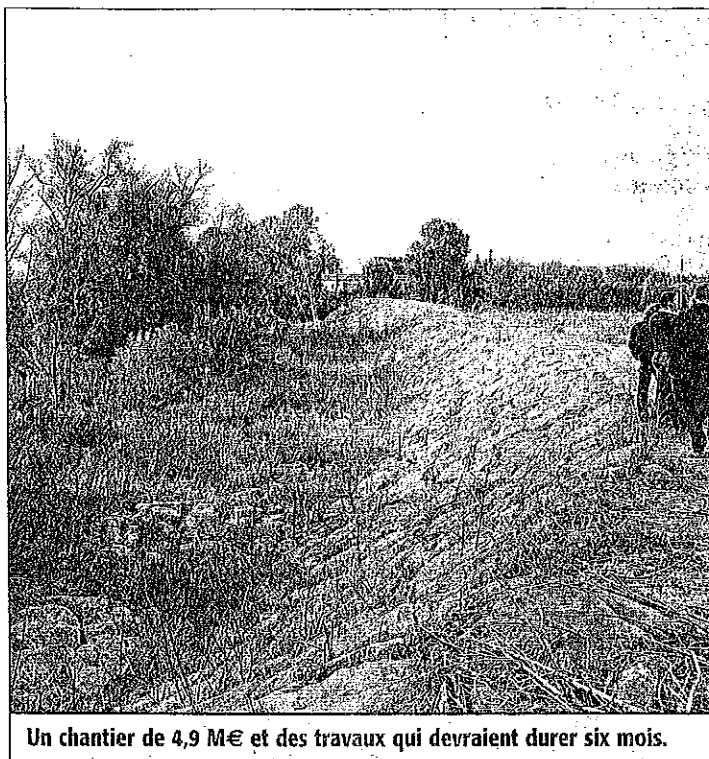


Vidourle **Bientôt le début des travaux de la digue de Lunel**

C'est une étape essentielle qui devrait être franchie aujourd'hui. Le syndicat mixte d'aménagement du Vidourle procède en effet à l'ouverture des plis pour désigner les entreprises qui seront chargées de reconstruire la digue de premier rang de Lunel, classée d'intérêt pour la sécurité publique. Celle-ci a pour vocation de protéger la ville des célèbres vidourlades et avait déjà bénéficié d'environ 1 M€ en travaux de réparation et consolidation après les ruptures provoquées par les inondations de 2002.

Les quatre kilomètres de l'ouvrage, situés en amont de la ville, entre le canal du Bas-Rhône et le pont de Lunel, vont être entièrement refaits. Ce sera d'ailleurs l'occasion, note Claude Barral, président du syndicat mixte, de régler la question de la levée de terre parallèle illégalement construite par un particulier afin de protéger sa propriété. « La terre qu'il a utilisée sera réemployée pour les



Un chantier de 4,9 M€ et des travaux qui devraient durer six mois.

pourraient débuter dans un mois et durer six mois. Quoi qu'il en soit, une deuxième réunion de la commission d'appel d'offres est prévue le 6 novembre pour boucler le dossier en cas de besoin. Dans le même temps, la digue de premier rang de Saint-Laurent-d'Aigouze est en voie d'achèvement.

Le plan Vidourle prévoit ensuite la réalisation des digues de premier rang de Gallargues-le-Montueux et Aimagues, dans le Gard, ainsi que la digue-déversoir de Marsillargues. Or, dans un cour-

rier adressé le 16 octobre dernier au préfet de l'Hérault, préfet de Région, désormais coordonnateur de l'opération, Claude Barral n'a pas manqué de rappeler ses inquiétudes en matière de financement. Une question qui a déjà suscité bien des remous ces derniers mois. Les élus des communes riveraines et les parlementaires du Gard et de l'Hérault s'étaient en effet émus du désengagement de l'État et en avaient même appelé au président de la République.

Une polémique sur les chif-

fres avait suivi, tandis que de son côté, le maire de Lunel, Claude Arnau, dénonçait « l'incompétence du syndicat mixte ». Après une explication de texte en préfecture, le 7 octobre, Claude Barral a souhaité éclaircir la situation et mettre les comptes du syndicat sur la place publique. Ainsi, précise-t-il, sur 20 M€ prévus pour les travaux d'investissement, 17,5 M€ ont été consommés, ce qui correspond à un taux de réalisation de 85,5 %. Il ne reste donc plus que 2,3 M€ pour reconstruire les digues de premier rang et les zones de surverse de Marsillargues, Aimagues et Gallargues, alors que le montant de ces travaux est estimé à 12 M€. « Nous commencerons malgré tout les travaux, soit à Aimagues, soit à Gallargues, en fonction du dossier qui sera le plus rapidement prêt », souligne Claude Barral. Qui ne cache pas son inquiétude sur le « manque cruel de financements » pour les digues de second rang et les bassins de rétention sur l'ensemble du bassin versant, en principe actés par l'État dans le cadre du second volet d'aménagement.

Le principe des travaux semble certes acquis, mais à quelques "détails" près, puisque ni l'enveloppe budgétaire ni la répartition du financement entre les différents partenaires (État, Région, Départements et éventuellement communes) ni le calendrier n'ont été décidés. ●

Maria DUTRON

Le financement des autres digues et des bassins de rétention n'est toujours pas réglé

travaux. » Le coût de la réfection de la digue de Lunel est estimé à 4,9 M€ hors taxes. Si tous les appels d'offres sont conformes, les travaux